



COMPLÉMENT DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche (MESR) études ou stages

Cette bourse de mobilité est destinée à soutenir la mobilité internationale des étudiants qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. Cette formation ou ce stage doit s'inscrire dans le cadre de leur cursus d'études.

Cette bourse se présente sous la forme d'une aide complémentaire à la bourse sur critères sociaux, pour les étudiants qui en sont bénéficiaires.

Montant de l'aide à la mobilité internationale pour l'année 2010-2011 :

- 400 € par mois

Durée :

- Le séjour doit être compris entre 2 et 9 mois
- Le stage doit être obligatoire dans la formation

Elle est relative à la durée effective du séjour de l'étudiant dans le pays d'accueil.

Mais les bourses de mobilité étant contingentées, le nombre de mois de bourse attribué pourra être inférieur à la durée effective du séjour.

Attention, une sélection est possible en fonction du nombre de dossiers -> cette bourse n'est pas octroyée de manière systématique.

Conditions d'éligibilité :

- **Étudiants boursiers sur critères sociaux du MESR** (bourses du CROUS) ;
- qui préparent un **diplôme national de niveau L ou M**, et dans la limite du contingent attribué à l'université ;
- qui prévoient un **séjour d'études ou de stage d'une durée minimale de 2 mois et maximale de neuf mois** ;

Ne sont pas éligibles :

- les étudiants qui perçoivent des prêts d'honneur de l'éducation nationale, ou qui effectuent à l'étranger un stage, rémunéré en entreprise.
- Les étudiants qui ne sont pas inscrits à l'UNS.
- Les étudiants qui ont déjà bénéficié d'une bourse de mobilité du MESR pour des séjours d'études à l'étranger antérieurs au cours de l'année universitaire précédente.

Constitution du dossier :

Retirer le formulaire de candidature au bureau des Relations Internationales

Joindre les pièces suivantes :

- l'avis d'attribution de la bourse sur critères sociaux par le CROUS ;
- une copie de la convention tripartite (signé par le Coordonnateur RI de votre composante et le responsable d'échange) ;
- une copie du contrat pédagogique (signé par le Coordonnateur RI de votre composante et le responsable d'échange) ;
- une copie de la carte d'étudiant de l'année de la mobilité ;
- un relevé d'identité bancaire ou postale au nom de l'étudiant ;

Dépôt du Dossier :

Le dossier complet (**1 ORIGINAL + 1 COPIE INTÉGRALE**) doit être déposé ou envoyé au

Bureau des Relations Internationales
IUT Nice Côte d'Azur
41, Boulevard Napoléon III
06206 Nice Cedex 3
Contact : Nora Hougue
Courriel : Nora.Hougue@unice.fr
Tel : + 33 (0) 4 97 25 82 59
Fax : +33 (0)4 97 25 83 34

Calendrier MESR:

Le dossier doit être déposé avant les dates limites ci-après :

Pour les séjours d'études au 1er semestre ou année entière : 30 septembre 2010

Pour les séjours d'études au 2e semestre : 14 janvier 2011

Pour un stage réalisé entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2010 : 15 octobre 2010

Pour un stage réalisé entre le 1^{er} janvier et le 30 mai 2011 : 14 janvier 2011

Paielement :

Le paieement est effectué par **le CROUS mensuellement**.

NOTA BENE :

Toute annulation ou interruption prématurée du séjour d'études entraîne la perte du bénéfice de l'aide financière et les sommes indûment perçues devront être remboursées.

!!! TRÈS IMPORTANT !!!

Le paieement de votre bourse en dépend !!

À l'arrivée dans l'institution d'accueil :

- Envoyez à la DRI (par fax 04 92 15 66 11 ou par mél. relint@unice.fr et au BRI de l'IUT Nora.Hougue@unice.fr) votre attestation d'arrivée et l'original par voie postale (DRI – IUFM – 89, Avenue Georges V 06 046 Nice Cedex 1).
- **Seulement à réception de cette attestation, le Pôle International pourra mettre en paieement la première tranche de votre/vos bourse(s)**

À votre retour sur Nice :

- Envoyez à la DRI (par fax 04 92 15 66 11 ou par mél. relint@unice.fr et au BRI de l'IUT Nora.Hougue@unice.fr) votre attestation de présence , et l'original par voie postale (DRI – IUFM – 89, Avenue Georges V 06 046 Nice Cedex 1).
- **Seulement à réception de cette attestation, le Pôle International pourra mettre en paieement le solde de votre/vos bourse(s).**

Pour plus d'information :

[Site du CROUS Nice-Toulon](#)

[Site MESR](#)